



**LA VILLE
DE STAD**

**Instruction
publique**



Stage civique

**Brochure 2018
à destination des
partenaires**

www.monstagecivique.be



Cette brochure vous donne toutes les informations concernant le stage civique qui est mis en place dans les écoles de la Ville de Bruxelles dès septembre 2018 à destination des élèves de 5ème année secondaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les établissements scolaires inclus dans le projet sont les athénées Marguerite Yourcenar, Léon Lepage, Adolphe Max, Karel Buls, les instituts Bischoffsheim, des Arts et Métiers, Diderot et Anneessens Funck ainsi que l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (Enseignement Secondaire Artistique).

Le stage civique en bref

- *Élèves de 5ème secondaire*
- *Prestation non rémunérée*
- *Minimum 30 heures modulables*
- *En dehors des heures de cours*
- *Encadrement pendant le cours de Philosophie et Citoyenneté*
- *Le stage civique est un stage pratique, ce n'est ni un stage professionnalisant, ni un stage d'observation*

1. Le stage civique

a. Pourquoi ?

En tant que Pouvoir organisateur, la Ville de Bruxelles reconnaît le rôle primordial de l'enseignement dans la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacun. Nos écoles veulent préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, équitable et ouverte par l'apprentissage de l'objectivité, du respect mutuel et de la pensée libre et autonome.

Ces objectifs et ces valeurs sont repris dans les projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles ainsi que dans les décrets Missions et Citoyenneté qui régissent notre enseignement. Dans ce cadre, nos établissements scolaires n'ont de cesse de mettre sur pied des activités et initiatives qui visent à renforcer l'éducation à la citoyenneté responsable et active de nos élèves afin d'en faire des citoyens autonomes, libres, responsables et solidaires.

Nous partons du principe qu'on ne naît pas citoyen averti ; on le devient grâce à la rencontre avec des personnes, des cultures, des notions et des parcours divers. Là où il y a de la diversité se trouve de la richesse. Faire en sorte de créer des partenariats de qualité entre les écoles et les acteurs des secteurs public et non-marchand, c'est une des meilleures façons de présenter cette diversité à nos élèves.

De plus, ce projet est un moyen de montrer que les jeunes sont capables de s'investir, de s'engager et de militer. Par la mise en place de partenariats ambitieux, nos élèves auront l'occasion de s'impliquer dans des dynamiques et/ou mobilisations collectives.



Le stage civique a donc pour objectif de :

- Développer le sens de la solidarité ;
- Participer activement à la construction d'une société plus tolérante, plus juste et plus solidaire ;
- Faire découvrir les métiers nobles du secteur public ou à caractère public ;
- Montrer que chacun, à son échelle, peut changer les choses ;
- Changer le regard que la société porte sur les jeunes ;
- Favoriser la socialisation et les échanges réels (contrairement aux conversations virtuelles).

b. Comment

Le stage civique totalisera au moins **30 heures de prestations non rémunérées** à effectuer en dehors des heures de cours par les élèves issus des établissements scolaires de la Ville de Bruxelles.

Le stage civique sera pour la plupart des stagiaires leur première découverte du terrain. Cette expérience leur permettra de prendre un rôle plus actif et de vivre une série de pratiques qu'ils n'ont pas encore rencontrées dans le cadre scolaire et au sein de leur sphère familiale.

À la fin de son année scolaire, l'élève recevra un brevet qu'il pourra notamment valoriser dans son CV.

c. Avec qui ?

Les organismes partenaires portent les mêmes valeurs que celles développées dans les projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles, à savoir, l'humanisme, l'égalité, la justice, le respect, etc. Ils permettront aux élèves, par leurs activités sur le terrain, d'être acteur de solidarité.

Nos partenaires 2017-2018 :

- Altervisio
- Amnesty International Belgique francophone
- Art et Marges
- Arthis
- Double sens ASBL
- Ateliers d'art contemporain
- Ateliers du Soleil
- Autonome kleuterschool Koningin Astrid
- Bibliothèque Brand Whitlock
- Bibliothèque Bruegel
- Bibliothèque de Laeken
- Bibliothèque de Neder-over-Hembeek
- Bibliothèque des Riches Claires
- Bij ons
- Bon VZW
- Bond Beter Leefmilieu
- Bouillon de culture
- Brusurf
- Buurtwinkel
- CAW Brussel HOBO
- Centre Communautaire Rempart des Moines
- centre de jeunes anderlecht
- Centre de jeunes Averroes
- Centre de jeunes LOCO
- Centre pédagogique des pagodes
- Centre pédagogique du parc Astrid
- Centre Renard
- Centre Tefo
- Centre Hospitalier universitaire de Bruxelles
- Cité culture
- Centre de jeunes « L'HORIZON »
- Confédération parascolaire
- conseil de la musique
- CPAS
- Croix Bleue
- Croix Rouge
- De Nederlandstalige bibliotheek van Laeken en Heembeek
- Douche Flux
- Ecole fondamentale du Canal
- Ecole fondamentale Tivoli
- Ecole maternelle Christian Merveille
- Ecole maternelle de la Marolle
- Ecole maternelle des Pagodes
- Ecole maternelle Léopold 1er
- Ecole primaire Allée verte
- Ecole primaire Charles Buls
- Ecole primaire des Magnolias
- Ecole primaire des Pagodes
- Ecole primaire des Six-Jetons



- Ecole primaire Emile Bockstael
- Ecole Primaire Heembeek
- Ecole Primaire Reine Astrid
- Ecole primaire Robert Catteau
- Elles Tournent
- Espace Magh
- Ferme du parc Maximilien
- Foyer Laekenois
- GC Heembeek-Mutsaard
- GC Kriekelaar
- GC Vaartkapoen
- Globe aroma
- Harenheideschool
- Home J. Van Hellemont
- Hôpitaux Iris Sud
- Jeunes et Nature
- Jeunesse à Bruxelles
- Kasteel beiaard school
- La centrale
- La clé
- La maison de quartier le Rossignol
- La tentation
- Lagere school Koningin Astrid
- LD3
- Leidstarschool
- Les aidants proches asbl
- Les jeunesses musciales
- Les Maisons des Enfants de la Ville de Bruxelles
- Les petits débrouillards
- Ligue Braille
- Ligue de l'enseignement
- Ligue des droits de l'homme
- Ligue royale belge pour la protection des oiseaux
- Ludothèque intergénérationnelle «SPECULOOS»
- Ludothèque le coffre à jouets
- Maison de jeunes de Forest
- Maison de la création
- Maison Vésale
- Médecins du Monde
- Midis de la poésie
- MRAX
- Oasis centre de jeunes bravvo
- Pinnocchio VZW
- Police -Ville
- Progrès asbl
- Rainbouw house
- Recyclart
- Resto du cœur de Laeken
- Resto du cœur de St-gilles
- Salle Rempart des moines
- Samusocial
- Le Festival de l'Enfance
- Service Seniors
- Service Seniors asbl et aidants proches
- Services solidarité internationale
- Sida SOS
- Solidarité
- Solumob asbl
- Tels Quels
- Théâtre de la montagne magique
- Université populaire d'anderlecht
- Versailles Seniors
- Vzw Jeugd in Brussel
- Worms ASBL
- WWF

2. Pourquoi accueillir un stagiaire ?

- Le projet est un moyen de conscientiser les élèves sur l'importance et la nécessité d'un service public fort et de mettre en avant le travail effectué par les institutions publiques et le secteur associatif. À l'heure où tout est observé en termes de productivité, il est essentiel de mettre en lumière des professions et des secteurs indispensables au bon fonctionnement de la société ;
- Ce dispositif permet de faire connaître positivement votre institution et vos activités au-delà de vos réseaux habituels. Un stagiaire épanoui dans son stage permettra de toucher ses camarades, son cercle familial, le personnel pédagogique d'un établissement, etc., et, qui sait, obtenir une nouvelle forme de mobilisation ;
- L'expérience au sein de votre organisme peut faire naître des vocations dans votre secteur ;
- Intégrer un stagiaire dans votre équipe pourrait amener un regard neuf dans votre travail ;
- La présence d'un stagiaire peut également constituer un soutien aux équipes dans la mesure de ses compétences.



3. Le stage

a. Encadrement :

L'accueil d'un stagiaire nécessite l'envie de participer au projet ainsi que suffisamment de temps pour l'encadrer. L'encadrement pédagogique suppose un accompagnement, un soutien et une guidance de l'élève.

Outre l'encadrement, le stage demande un degré d'autonomie, de sorte que le stagiaire puisse amorcer une réflexion sur le sens et la nécessité d'activités de solidarité par le biais d'actions de terrain.

Tout encadrement de stage requiert :

- **Un « tuteur », un « maître de stage »** : une personne qui sera une référence pour l'élève et qui assurera une liaison entre l'organisme et le stagiaire ;
- **Une convention cadre** : elle détermine les différents aspects du partenariat entre votre organisme et la Ville de Bruxelles (voir exemple en annexe) ;
- **Un contrat de stage** : il précise l'objet du stage, sa durée, les horaires, le nom du tuteur et ses coordonnées, ainsi que les coordonnées de l'élève et de son professeur responsable et les spécificités éventuelles du stage. Il est quadripartite entre l'établissement scolaire, les parents du stagiaire, le stagiaire et votre organisme (voir exemple en annexe) ;
- **Des critères d'évaluation** du stage (voir exemple en annexe) ;
- **Des temps de rencontre** qui permettront un retour réflexif sur les actions et la présence du stagiaire.

b. Compétences ciblées

Compétences ciblées chez l'élève :

- Œuvrer activement au développement positif de la société ;
- Apprendre à se connaître (développer son esprit critique et exprimer une opinion personnelle, défendre son point de vue tout en respectant celui des autres, être à l'écoute, être ouvert aux remarques) ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Développer une éthique personnelle (s'engager et se mettre en projet, s'approprier les démarches observées et les mettre en lien avec les notions théoriques telles que la démocratie, la citoyenneté, etc.).

Compétences requises chez le maître de stage :

- Conseiller et/ou guider l'élève dans l'évolution de son stage ;
- Faire des liens entre son activité et les notions de droits et devoirs de tout citoyen, etc. ;
- Présenter la structure de son organisme ;
- Savoir donner un feedback ;
- Compléter le contrat de stage et le formulaire d'évaluation en ligne.



c. Accueil

L'accueil du stagiaire est à envisager en amont de son arrivée. Pensez à un temps de présentation de votre organisme comprenant ses valeurs, ses missions ainsi que ses organes décisionnels. Pourquoi ne pas prévoir une sorte de kit de bienvenue, qui contiendrait le rapport annuel ainsi que les productions majeures de votre organisme ?

d. Les questions à se poser

- **Une personne de référence a-t-elle été désignée pour accueillir le stagiaire ?**
 - o Aime-t-elle communiquer son savoir/son expérience ?
 - o Combien de temps cette personne pourra-t-elle consacrer au stagiaire ?
 - o Les objectifs du stage sont-ils clairs pour la personne de référence ?
- **A-t-on préparé un programme/planning des tâches à accomplir destiné au stagiaire ?**
 - o Les priorités et les objectifs sont-ils hiérarchisés ?
- **L'arrivée du stagiaire est-elle anticipée ?**
 - o Un bureau et/ou un ordinateur sont-ils nécessaires et si oui, disponibles ?
 - o Les heures et les jours de travail sont-ils établis ?
 - o Peut-on envisager de préparer un kit d'accueil ?
- **A-t-on prévu de réaliser un véritable entretien d'accueil du stagiaire ?**
- **A-t-on clairement expliqué au futur stagiaire quel sera son rôle ?**
- **Le/la stagiaire a-t-il eu l'occasion d'énoncer ses attentes ?**



- **Les tâches que vous comptez assigner au stagiaire sont-elles suffisamment variées et/ou stimulantes ?**

La délégation d'une seule tâche, de tâches vagues ou peu valorisantes pourrait miner la motivation du stagiaire et donc diminuer son implication.

- **Votre équipe est-elle stable ?**

Une bonne ambiance au sein de l'équipe est très importante pour l'accueil de nouvelles personnes.

- **Avez-vous l'accord des autres membres de votre équipe ?**

Plus le stagiaire se sentira intégré dans l'équipe, plus son stage sera enrichissant.

4. Identifier les besoins et les attentes de mon organisme

- L'idéal serait que l'accueil du stagiaire s'inscrive dans un projet d'équipe ;
- Le stagiaire peut également apporter un soutien continu à vos activités ;
- Des évènements importants ponctuels peuvent eux aussi nécessiter l'aide supplémentaire d'un stagiaire ;
- Il est également important de définir collectivement les périodes qui seraient peut-être trop chargées pour accueillir correctement un stagiaire.

Mes premières pistes :

-
-
-
-



5. Être partenaire du stage civique

a. Faire une proposition de stage

Les besoins varient selon l'objet social de l'organisme et selon les périodes. Pour certains, une aide supplémentaire pour la récolte de denrées sera la bienvenue. Pour d'autres, une personne pour aider à superviser l'école de devoirs représentera un véritable atout.

Une proposition de stage comprend au moins un paragraphe de description de votre organisme (domaine d'activité, nombre de salariés, spécificités, etc.), les conditions du stage (lieu, dates et durée), une description claire des tâches à effectuer par le stagiaire (contexte, actions à réaliser, objectifs à atteindre, responsabilités, etc.) ainsi que vos coordonnées (voir exemple en annexes).

Ces informations sont à remplir dans un formulaire en ligne prévu à cet effet. Pour l'obtenir, contactez Alice Rodrique, chargée de projets au sein du département de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles, alice.rodrique@brucity.be.

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez également établir un profil du candidat que vous souhaitez pour le stage, en mentionnant par exemple les connaissances spécifiques : langues étrangères, compétences informatiques, maîtrise d'outils particuliers, les qualités, le savoir-être, etc.

b. Rencontre avec le/la futur(e) stagiaire

- Profitez de ce moment pour découvrir quelles sont les motivations du stagiaire.
- Si l'entretien est concluant, n'oubliez pas de signer **le contrat de stage**. Celui-ci est indispensable pour permettre la réalisation du stage.
- Notez qu'il n'est pas possible de rencontrer les élèves pendant les heures de cours.



6. Donner une évaluation constructive

Le stage civique est une opportunité pour les stagiaires d'ouvrir leurs horizons. Afin que cette expérience soit la plus enrichissante possible, prenez le temps de communiquer, d'énoncer les points faibles et forts du stage. Un formulaire d'évaluation en ligne est prévu à cet effet sur le site www.monstagecivique.be, dans la partie « documents utiles ». À titre d'information, le formulaire est également consultable en annexe.

7. Toujours pas d'idées de stage à proposer ?

Consultez régulièrement le site www.monstagecivique.be. Nous y ajoutons des suggestions, des publications intéressantes, des activités et autres informations utiles. Si vous avez d'autres idées en lien avec le projet de stage civique, n'hésitez pas à nous contacter à ce propos.

8. Contacts



Alice Rodrique

Chargée de projets

Ville de Bruxelles

Département Instruction
publique

Boulevard Anspach, 6

(Bureau 8/),

1000 Bruxelles

02/279 38 26

Alice.Rodrique@brucity.be

Annexes

Proposer un stage

Nom et description de l'organisme : * (5 lignes)

Mots-clefs pour définir le secteur d'activités de l'organisme : *

- Environnement
- Activités Socio-culturelles
- Santé
- Jeunesse
- Prévention
- Éducation
- Aide / Soutien

Site Web : *

Logo de l'organisme (jpg ou png)

Photo de l'organisme et de ses activités (jpg)

Photo de l'organisme et de ses activités (jpg)

Intitulé du stage : *

Description des activités durant le stage : *

Profil du stagiaire recherché :



Document requis : (ex: extrait de casier judiciaire)

Objectifs du stage : *

Disponibilités requises pour le stage : * (Jour(s) de la semaine – heures)

Durée du stage * : (de telle date à telle date)

Personne de contact : *

Adresse email de la personne de contact : *

Numéro de téléphone de la personne de contact : *

Adresse de l'organisme : *

Nombre de places disponibles pour cette offre de stage : *

Date limite pour participer au stage :*

Commentaire(s) supplémentaire(s) :

La convention cadre (exemple fictif)

Entre les soussignés :

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Madame Faouzia HARICHE, échevine de l'Instruction publique, et Monsieur Luc SYMOENS, secrétaire communal, en exécution d'une délibération du conseil communal du 25/04/2016.

Ci-dessous dénommé(e) la Ville ;

Et,

..... « à table » asbl.....
Secteur d'activités : ...Cohésion sociale - insertion socioprofessionnelle.....
Forme juridique :ASBL.....
.....
N° d'entreprise ou TVA : ...xxx xxxxxxxx.....
Représenté(e) par Mme/Mr : ...xxxxx.....
Fonction :Coordinatrice.....

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite mettre en place un stage civique à l'attention de ses élèves de 5eme secondaire ;

Considérant que ce projet de stage civique s'inscrit dans le cadre des projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles et que ceux-ci se basent sur les valeurs fondatrices d'une société juste, ouverte, solidaire et libre, qu'ils promeuvent un enseignement fondé sur les principes de démocratie, de neutralité, de pluralisme, d'humanisme et de liberté de conscience et qu'ils entendent faire de l'école un véritable lieu de socialisation, d'émancipation, d'épanouissement et apprentissage de la démocratie ;

Considérant que ce stage civique vise à faire découvrir les métiers nobles du secteur public ou à caractère public, à changer le regard que la société porte sur les jeunes, à développer le sens de la solidarité, à favoriser la socialisation et les échanges réels, à montrer que chacun, à son échelle, peut changer les choses, à offrir la possibilité de participer activement à la construction d'une société plus tolérante, plus juste et plus solidaire ;

Considérant que le stage civique n'est pas un stage professionnalisant.



Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Cadre du projet

Le stage civique est organisé dans le cadre des projets éducatif et pédagogique soutenu par la Ville de Bruxelles. Il est d'une durée de 30 heures minimum par stagiaire et n'est pas rémunéré.

La convention sera d'application du 1er juillet 2016 au 1er juillet 2017. Les modalités pratiques concernant les stages feront l'objet d'une convention particulière à conclure entre les parties, les stagiaires et les représentants des stagiaires. Toute modification portant sur ces modalités (définies dans la convention de stage) devrait recueillir l'accord de toutes les parties.

Article 2 : Organisation du stage civique

Le stage civique est organisé en dehors de la grille horaire de l'élève. Les activités de stage civique proposées par l'organisme partenaire et prévues pour le(s) stagiaire(s) sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

- Co-animation des ateliers cuisine
- Création par groupe de stagiaires d'une animation ayant pour thème « Manger équilibré ».....

L'organisme s'engage à accueillir.....6.....(nombre de stagiaires). Les périodes du stage sont définies dans les contrats de stage.

Article 3 : Encadrement du stagiaire

L'institution s'engage à désigner un responsable de stage et à offrir aux stagiaires des situations de stage civique dans une véritable démarche citoyenne et ce avec le matériel nécessaire à la bonne réalisation de ce stage. Lors des activités, elle veillera à l'encadrement du stagiaire par la présence d'une personne responsable.

Elle prévoit des activités adaptées au stagiaire au regard de ses capacités physiques, de son âge et de son expérience. L' institution et la Ville de Bruxelles veilleront à préparer la réalisation des missions du stagiaire et son accompagnement.

Article 4 : Exigences

L'institution s'engage à respecter les projets pédagogique et éducatif de la Ville

de Bruxelles1 (c'est-à-dire, l'attention, entre autres, aux valeurs suivantes : l'humanisme, la neutralité, l'égalité des chances, la justice sociale, la solidarité, le respect mutuel...).

L'institution s'assure que les exigences, modalités et règles liées au stage figurant à l'annexe de la présente convention sont respectées et s'engage à produire une brève note d'évaluation du stagiaire dont le modèle est joint en annexe.

Article 5 : Lieu du stage

Le stage se déroulera dans le lieu défini dans les contrats de stage.

Article 6 : Frais

L'institution n'exige aucun frais pour accueillir le stagiaire.

Article 7 : Responsabilité et assurance

Durant le stage, le stagiaire continue de relever de la responsabilité de l'établissement scolaire où il est inscrit.

De ce fait, le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et n'est ni rémunéré, ni assujéti à la législation sur la sécurité sociale.

En matière d'assurance, la Ville de Bruxelles veillera à ce que le contrat d'assurance couvre :

- La responsabilité civile du stagiaire au sein de l'institution dans les limites des garanties souscrites ;
- Les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein de l'institution, ainsi que sur les trajets domicile-institution ou établissement scolaire-institution ;

L'institution veille à ce que son assurance couvre aussi sa responsabilité civile vis-à-vis du stagiaire et ce, durant toute la durée de la présente convention.

Dénomination de la compagnie d'assurance de l'institution :

.....**Ethias**.....

Numéro de police**XXXXXXX**.....

Article 8 : Fin de stage

Il est mis fin à la convention automatiquement au plus tard à l'issue de l'année scolaire mentionnée à l'article 1er. Il peut être mis fin prématurément à la



convention par la Ville de Bruxelles ou l'institution moyennant un délai de préavis de 15 jours ouvrables envoyé par courriel aux adresses suivantes alice.rodrique@brucity.be et (directeur de l'établissement scolaire). Le délai de préavis prend cours à partir du jour de l'envoi du courriel.

Article 9 : Différend

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. A défaut de solution amiable, les Cours et Tribunaux de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents.

La présente convention est conclue sous la condition résolutoire de la suspension et/ou de l'annulation de la délibération du Conseil communal approuvant la présente convention par l'autorité de tutelle dont dépend la Ville.

Article 10 : Communication

Le partenaire s'engage, moyennant l'accord préalable de la Ville de Bruxelles, à mentionner le partenariat avec le département de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles dans tous les supports publicitaires (canaux standards tels que flyers, affiches, réseaux sociaux, etc.) en relation avec le projet des stages civiques.

Je soussigné (e)xxxxxxx.....,
Fait àBruxelles....., le 12 décembre 2016.....

Pour l'institution,

Pour la Ville de Bruxelles,

Luc SYMOENS,
Secrétaire de la Ville

Faouzia HARICHE,
Échevine de l'Instruction publique,
de la Jeunesse et de la Petite
enfance

Le contrat de stage (exemple fictif)

Ce document se trouve en ligne sur www.monstagecivique.be, sur la page d'accueil dans la partie 'Documents et informations utiles'.

Entre les soussignés :

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Madame Faouzia HARICHE, échevine de l'Instruction publique, et Monsieur Luc SYMOENS, secrétaire communal, en exécution d'une délibération du conseil communal du 25/04/2016.

Ci-dessous dénommé(e) la Ville ;

..... « à table » asbl.....
Secteur d'activités : ...Cohésion sociale - insertion socioprofessionnelle.....
Forme juridique :ASBL.....
.....
N° d'entreprise ou TVA : ...xxxxxxx.....
Représenté(e) par Mme/Mr : ...xxxxx.....
Fonction :Coordinatrice.....
Ci-dessous dénommé(e) l'institution ;

Et l'élève,
Monsieur/Madame:xxxxxx xxxxx.....
Adresse :... Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles.....
Téléphone fixe : GSM :
Né(e) le : ...02/01/1998.....
Élève de l'établissement scolaireAthénée Marguerite Yourcenar..... en classe de5 C.....
Ci-après dessous dénommé(e) le stagiaire ;

Et,



Les parents ou de la (des) personne(s) investie(s) de l'autorité parentale
(pour le stagiaire mineur),

Monsieur/Madame :

.....XXXXX XXXXXXXXXX.....

Et,

La Ville de Bruxelles, en tant que pouvoir organisateur de la Ville de
Bruxelles, représentée par l'établissement scolaire,

Nom : ...Athénée Marguerite Yourcenar.....

Adresse :Rue Claessens 10, 1020 Bruxelles.....

Téléphone fixe :

Représenté par :XXXXX XXXXX.....

Ci-après dessous dénommé(e) l'établissement scolaire,

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite mettre en place un stage
civique à l'attention de ses élèves de 5eme secondaire ;

Considérant que ce projet de stage civique s'inscrit dans le cadre des
projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles et que ceux-ci se
basent sur les valeurs fondatrices d'une société juste, ouverte, solidaire
et libre, qu'ils promeuvent un enseignement fondé sur les principes de
démocratie, de neutralité, de pluralisme, d'humanisme et de liberté de
conscience et qu'ils entendent faire de l'école un véritable lieu de socia-
lisation, d'émancipation, d'épanouissement et apprentissage de la
démocratie ;

Considérant que ce stage civique vise à faire découvrir les métiers nobles
du secteur public ou à caractère public, à changer le regard que la socié-
té porte sur les jeunes, à développer le sens de la solidarité, à favoriser la
socialisation et les échanges réels, à montrer que chacun, à son échelle,
peut changer les choses, à offrir la possibilité de participer activement à
la construction d'une société plus tolérante, plus juste et plus solidaire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Cadre du projet

Le stage civique est d'une durée de 30 heures minimum par stagiaire non-rémunérées. Le partenaire s'engage donc à accueillir chaque stagiaire pendant 30 heures minimum, ses heures sont modulables comme suit :

de8h00..... (heure) à ...16h30.....(heure), le27/12/2016... (date),
de8h00..... (heure) à ...16h30.....(heure), le28/12/2016... (date),
de8h00..... (heure) à ...16h30.....(heure), le29/12/2016... (date),
de8h00..... (heure) à ...16h30.....(heure), le30/12/2016... (date),
de8h00..... (heure) à ...16h30.....(heure), le31/12/2016... (date),
Le stage civique se déroulera durant la période du27/12/2016.....
au31/12/2016..... de l'année scolaire 2016-2017.

Toute modification dans la durée et les dates prévues dans l'exécution du contrat de stage civique n'est autorisée qu'avec l'accord de tous les signataires de la présente convention et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 2 : Organisation du stage civique

Le stage civique est organisé en dehors de la grille horaire.

Les activités confiées au stagiaire sont les suivantes :

.....Co-animation des ateliers cuisine
Création par groupe de stagiaires d'une animation ayant pour thème « Manger équilibré».....

Article 3 : Encadrement du stagiaire

L'institution accueille le stagiaire, inscrit à l'établissement scolaire

.....Athénée Marguerite Yourcenar.....

Il s'engage à lui désigner un responsable de stage :

Mme/Mr.....xxxxx xxxxxxxx.....et à lui

proposer des situations de stage civique dans une véritable démarche citoyenne et ce avec le matériel nécessaire à la bonne réalisation de ce stage.



Article 4 : Exigences

L'établissement de stage s'assure que les exigences, modalités et règles liées au stage figurant à l'annexe de la présente convention sont respectées et s'engage à produire une brève note d'évaluation du stagiaire dont le modèle est joint en annexe.

Article 5 : Lieu du stage

Le stage se déroulera dans le lieu qui suit. Ce lieu ne peut être modifié sans l'accord des deux parties de la présente convention :

.....« à table » asbl... rue de la brasserie 70, 1050 Bruxelles.....

Article 6 : Frais

L'institution n'exige aucun frais pour accueillir le stagiaire.

Article 7 : Absences

§ 1er En cas de force majeure, le stagiaire qui ne peut se présenter au lieu de l'institution avertit aussitôt l'établissement scolaire et l'institution.

§ 2 Le stagiaire informera l'enseignant(e) du cours de citoyenneté, Mr/Mme ...xxxxxx xxxxxxxx....., et le chef d'établissement Mr/Mme ... xxxxxxxx xxxxxxxx....., de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage.

§ 3 Dans les plus brefs délais, l'institution informera l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire ou tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer la démarche d'apprentissage citoyenne.

§ 4 L'institution sera à même, à tout moment, de renseigner l'établisse-

ment scolaire quant à la localisation du stagiaire.

§ 5 L'établissement scolaire informera l'institution de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer la démarche d'apprentissage citoyenne.

§ 6 En cas de problème urgent, l'institution veillera à communiquer, dès l'entrée en stage, à l'élève les coordonnées de la personne à contacter.

§ 7 Les informations dont objet aux paragraphes 2, 3 et 5 doivent revêtir un caractère de confidentialité.

Article 8 : Responsabilité et assurance

Durant le stage, le stagiaire continue de relever de la responsabilité de l'établissement scolaire où il est inscrit.

De ce fait, le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et n'est ni rémunéré, ni assujetti à la législation sur la sécurité sociale.

Article 9 : Sécurité et confidentialité

Le stagiaire accepte de se conformer au règlement en vigueur dans l'institution et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité.

Il s'engage, en outre, à ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage.

Article 10 : Fin de stage

Il est mis fin à la convention de stage automatiquement au plus tard à l'issue de la période de stage mentionnée à l'article 1er.



Article 11 : Différend

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. A défaut de solution amiable, les Cours et Tribunaux de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents.

Fait àBruxelles....., le12 décembre 2016.....

Pour la Ville de Bruxelles, en tant que Pouvoir Organisateur de la Ville de Bruxelles, le directeur de l'établissement scolaire,
XXXXX XXXXXX

Pour l'institution,
XXXXX XXXXXX

Le stagiaire,
XXXXX XXXXXX

Les parents ou la personne investie de l'autorité parentale (pour le stagiaire mineur),
XXXX XXXXXX

Notez : Le partenaire (institution) signe le contrat, ensuite le stagiaire, puis les parents ou la personne investie de l'autorité parentale (pour le stagiaire mineur) et enfin le directeur de l'établissement scolaire du stagiaire.

Évaluation du stage

Ce document se trouve en ligne sur www.monstagecivique.be, sur la page d'accueil dans la partie 'Documents et informations utiles'.

Un stagiaire vient d'effectuer un stage civique au sein de votre institution. Afin d'améliorer la mise en projet et le suivi des élèves avant, pendant et après leur stage, nous vous proposons de remplir ce formulaire d'évaluation.

- **Nom de votre institution : ***
- **Nom et prénom de la personne chargée de remplir le formulaire : ***
- **Fonction :**
- **Adresse email : ***
- **Numéro de téléphone :**
- **Nom et prénom du stagiaire : ***
- **Nom de l'établissement scolaire : ***
- **Titre du stage : ***
- **Durée du stage : (de telle date à telle date)**

*Commentaire d'évaluation : **

Motivation :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent

Compréhension de la mission de l'institution :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent



Présence et ponctualité :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent

Savoir-vivre :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent

Sens des responsabilités :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent

Respect des règles de l'institution :

- Insatisfaisant
- Satisfaisant
- Bon
- Excellent

Les atouts du stagiaire :

Les points à améliorer :





Témoignages de nos stagiaires...



Emmanuelle
Athénée Marguerite
Yourcenar
CHU Brugmann

Accompagnement
aux missions de
brancardage

J' ai vraiment aimé le fait d' être plongée dans le milieu hospitalier pour lequel je me destine dans ma vie future. Le point positif c'est que lorsqu'une tâche m' était attribuée, je pouvais l' accomplir pleinement. J' ai appris pas mal de choses durant ce stage et celui-ci me conforte pour le choix de mes études en médecine à la sortie de mes secondaires. Pour moi la citoyenneté, c' est le fait d' agir pour le bien de la société.

J' ai adoré faire mon stage au sein du théâtre de la Montagne Magique ! À mon arrivée, on m' a accueillie à bras ouverts et on m' a fait confiance. Au fur et à mesure de mon stage, j' ai eu l' impression d' être en famille, je me suis sentie à l' aise avec tout le monde que ce soit les personnes travaillant là-bas, les comédiens ainsi que les spectateurs. Ce stage m' a permis d' apprendre beaucoup de choses, sur moi-même, mais pas seulement, il m' a appris à être à l' écoute des autres. De plus, j' ai découvert une partie du monde du théâtre et il me plait beaucoup.



Eleni
Athénée Marguerite Yourcenar
Stage au théâtre de la
Montagne magique

Aide à l'organisation
et à la gestion du festival
Noël au théâtre



Ayyoub
Athénée Léon Lepage
Samusocial

Stage d'initiation et
d'immersion à la
problématique du
sans-abrisme en famille

Pendant le stage, les tâches qui nous ont été confiées étaient vraiment variées. Nous nous sommes occupés d' enfants, nous avons coanimé certaines activités, etc. Ce n' était pas un stage d' observation et c' est pour cela que ça m' a plu. Nous avons eu l' opportunité d' échanger avec les familles pour mieux comprendre leur situation. Désormais, lorsque je vois quelqu' un dans la rue, je n' ai plus d' aprioris, je ne juge plus. J' ai compris que les situations étaient complexes, que cela pouvait arriver à tout le monde. Un accident, un incendie et une famille peut se retrouver dehors.